



**Questionnaire « naturalisation »
Questions locales
Lussy-sur-Morges**

GEOGRAPHIE

QUESTION 1

Citez les deux rivières qui bordent les frontières communales ?

- Le Blacon et le Veyron
- Le Boiron et le Blacon
- Le Boiron et la Morges
- La Venoge et la Morges

QUESTION 2

Citez les communes limitrophes (voisines) ?

- Denens, Villars-sous-Yens, Saint-Prex, Lully
- Denens, Villars-sous-Yens, Lully, Tolochenaz
- Denens, Yens, Saint-Prex, Lully
- Villars-sous-Yens, Lully, Saint-Prex

QUESTION 3

Quel est le panorama de Lussy-sur-Morges. (Depuis le territoire communal je peux voir ?)

- Le lac de Neuchâtel et le Jura
- La Vallée de Joux
- Le Gros de Vaud
- Le lac Léman et les Alpes

QUESTION 4

Quel est le plus haut sommet du Jura vaudois que l'on voit depuis Lussy-sur-Morges ?

- Le Mont Sâla
- Le Mont-Tendre
- La Dôle
- Les Aiguilles de Baulmes

QUESTION 5

Le vignoble de Lussy-sur-Morges fait partie ?

- Du Jura
- Du Lavaux
- De la Côte
- Du Valais

QUESTION 6

Le refuge se trouve sur un lieu-dit. Lequel ?

- Es Dailles
- Le Bois des Dames
- La Tailla
- La Caillette

QUESTION 7

Où se situe « l'Allée des Cerisiers » ?

- Route du Bon
- Chemin de la Vignette
- Route de Lully
- Route de Villars

QUESTION 8

De quel district fait partie Lussy-sur-Morges ?

- District d'Aubonne
- District de Cossonay
- District de la Côte
- District de Morges

HISTOIRE

QUESTION 1

En quelle année fut inauguré le bâtiment appelé « ancien collège » qui reçoit actuellement la garderie Dame Tartine ?

- 1925
- 1939
- 1955
- 1941

QUESTION 2

Lussy, de 1177 à 1536 fut propriété ?

- De l'Abbaye de Romainmôtier
- De l'Abbaye de Saint-Maurice
- Des Bernois
- Du Duc de Savoie

QUESTION 3

En 1919, la commune voulut rappeler le souvenir de son appartenance médiévale dans ses armoiries, par ?

- Les clés du paradis
- La croix tréflée de Saint-Maurice et la clé, attribut de saint Pierre
- Deux flèches croisées
- Un cheval noir cabré et deux étoiles

QUESTION 4

Les habitants de Lussy-sur-Morges se nomment les Lussyfers. Qu'est-ce que cela signifie ?

- Petit diable
- Personne à la santé de fer
- Porteur de lumière
- Buveur d'eau ferrugineuse

QUESTION 5

En 1865, une partie du village fut partiellement détruite, par ?

- Un incendie
- Une inondation
- Un tremblement de terre
- Une tornade

QUESTION 6

Jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale, l'école, l'administration communale et un four banal étaient logés dans une vieille demeure. Où était-elle située ?

- En direction de Villars-sous-Yens
- A côté de la cure
- A l'emplacement de l'EMS « Les Luisades »
- En-dessous de la garderie actuelle

QUESTION 7

En quelle année fut inaugurée la Maison de commune actuelle ?

- 1995
- 1993
- 1990
- 1988

QUESTION 8

Les anciennes familles bourgeoises de Lussy-sur-Morges sont ?

- Les familles Anken, Crottaz, Gonvers
- Les familles Crottaz, Gonvers, Tavel
- Crottaz, Gonvers, Vionnet
- André, Crottaz. Saugy

POLITIQUE - CIVISME

QUESTION 1

Qui peut devenir membre du Conseil général de Lussy-sur-Morges ?

- Toute personne ayant la qualité d'électeur communal et domiciliée à Lussy-sur-Morges
- Toute personne habitant la Commune
- Seulement les électeurs de nationalité suisse
- Seulement les personnes élues aux élections communales

QUESTION 2

Quel est le pouvoir exécutif communal ?

- Le Conseil communal
- Le Conseil général
- La Municipalité
- Le Conseil d'Etat

QUESTION 3

Pouvez-vous assister à une séance de municipalité ?

- Oui, en tant qu'auditeur
- Non, elle n'est pas publique
- Oui, si vous êtes membre du Conseil général
- Oui, si vous êtes un électeur

QUESTION 4

Une personne ayant la qualité d'électeur, domiciliée à Lussy-sur-Morges, souhaite devenir membre du Conseil général de Lussy-sur-Morges. Que doit-elle faire ?

- Se faire élire lors d'élections communales
- S'annoncer à la Préfecture
- Se rendre à une séance du Conseil général de Lussy-sur-Morges et se faire assermenter
- Se mettre sur la liste d'un parti politique lors d'élections communales

QUESTION 5

Une personne ayant la qualité d'électeur, domiciliée à Lussy-sur-Morges, souhaite devenir municipal-e. Que doit-elle faire ?

- Passer un test d'admission à la Préfecture
- Se porter candidat lors d'une élection municipale
- Cela lui est impossible, elle n'en a pas les droits
- Faire partie durant 3 ans du Conseil général puis se porter candidat

QUESTION 6

Il existe au sein du Conseil général de Lussy-sur-Morges des commissions. Quelle est la commission de surveillance ?

- La commission de gestion
- La commission des finances
- La commission « gestion-finances »
- La commission d'urbanisme

QUESTION 7

Qui nomme la commission de surveillance du Conseil général ?

- Les membres de la Municipalité
- Les membres du Conseil général
- Le Préfet/La Préfète
- Le Conseil d'Etat

QUESTION 8

Qui procède à l'installation des autorités communales en début de législature ?

- Le Syndic
- Le Président du Conseil général
- Le Préfet/La Préfète
- Le Conseil d'Etat

SOCIAL

QUESTION 1

Quel est le nom de la commission loisirs qui anime le village ?

- Lussy s'amuse
- Lussy-Loisirs
- Société de développement de Lussy
- La Municipalité

QUESTION 2

Qui assure la sécurité publique sur le territoire communal?

- La gendarmerie cantonale
- La police cantonale
- La police régionale de la Côte
- La police région Morges

QUESTION 3

Où devez-vous vous rendre pour trouver l'Agence d'Assurances sociales dont dépend Lussy-sur-Morges ?

- A Morges
- A Saint-Prex
- A Lausanne
- A Cossonay

QUESTION 4

En ce qui concerne l'Ecole obligatoire, les enfants de Lussy-sur-Morges dépendent de l'Association scolaire intercommunale (groupement scolaire) ?

- De Morges - ASIME
- De Saint-Prex et environs - ASISE
- D'Aubonne, Gimel, Etoy - ASSAGIE
- D'Apples-Bière- ASIABE

QUESTION 5

Qui transporte les voyageurs sur la ligne de bus No 703 ?

- Le BAM. Chemins de fer Bière-Apples-Morges
- Le car postal
- Les MBC – la Société des Transports de la Région Morges Bière Cossonay
- Lussy-Bus

QUESTION 6

Le Temple de Lussy-sur-Morges est utilisé par ?

- L'Eglise orthodoxe
- L'Eglise protestante
- L'Eglise évangélique
- L'Eglise catholique

QUESTION 7

Quel est le Service de défense incendie dont dépend Lussy-sur-Morges ?

- Le SIS Morget
- Les pompiers de la Ville de Lausanne
- Le SDIS Etraz – Rolle
- Le SDIS Gland - Serine

QUESTION 8

Parmi ces animations proposées par la commission loisirs, laquelle n'a jamais existé ?

- Le Carnaval des enfants
- La fête de la musique
- Les fenêtres de l'Avent
- Le Festival Electro